



Appel à projets

2009

**Ensemble,
accompagner l'enfant
et sa famille
en situation
de vulnérabilité**

**Avec le soutien
de la Fondation Margot et Armand Vogel
et de la Fondation JM.Bruneau**

Date limite de dépôt des dossiers
• 24 avril 2009

Mécénat Enfance

Trois types d'action peuvent être soutenus

1. Accompagnement des enfants et de leurs familles

Les projets s'adressent à des enfants et à leur famille en situation de vulnérabilité, confrontés à des problèmes en termes d'habitat, d'insertion, d'isolement, de santé, de facteurs multiculturels, de fragilités psychoaffectives, d'éducation, d'accès à la vie culturelle et aux loisirs.

Ils doivent apporter une réponse à au moins deux de ces facteurs de fragilité.

Ces actions doivent se situer hors du champ des prises en charge administratives ou judiciaires.

Exemples

- *L'accompagnement d'enfants exposés aux violences conjugales, en particulier dans les centres d'hébergement et de réinsertion sociale ;*
- *l'accès au logement durable et l'accompagnement global (santé, accès aux droits, à l'emploi...) de futurs jeunes parents ;*
- *l'accompagnement scolaire d'enfants primo arrivants en partenariat avec les autres acteurs professionnels qui suivent la famille.*

2. Formation, analyse et diffusion des pratiques à partir d'un travail en réseau

Permettre aux professionnels de partager leur expérience, d'être mieux formés et de prendre du recul sur leur pratique est primordial pour optimiser, améliorer leur action en direction de publics vulnérables et contribuer à leur bien traitance.

Les projets seront destinés à renforcer le travail de coopération pluri-institutionnelle et pluridisciplinaire des acteurs qui interviennent auprès des enfants et de leurs familles.

Exemples

- *La formation et l'accompagnement méthodologique de professionnels pour favoriser le dialogue et le travail entre les institutions sur un territoire ;*
- *la création d'outils destinés à sensibiliser un réseau de professionnels aux risques de l'alcool pendant la grossesse et à faciliter une prise en charge globale et personnalisée des parents ;*
- *la réalisation d'une mallette destinée à l'essaimage d'une action pilote de prévention précoce de la délinquance.*

3. Évaluation des projets

La culture de l'évaluation s'étend. Désormais incontournable, elle constitue une véritable aide au pilotage de projets. La Fondation de France peut financer à son initiative ou à la demande

des porteurs de projets l'évaluation de certains projets repérés comme intéressants et destinés à servir de référence pour l'essaimage de pratiques innovantes.

Exemples

- *Évaluation d'une démarche de soutien familial et d'accès aux soins de longue durée ;*
- *aide à la mise en place de l'autoévaluation d'un dispositif d'accompagnement global des familles ;*
- *recherche - action destinée à approfondir un référentiel de pratiques.*

Critères de sélection

- la cohérence au regard des besoins et du contexte local ;
- la prise en compte de publics cumulant au moins deux difficultés : économiques, sociales, sanitaires, culturelles ou éducatives. Le projet prévoira de les travailler de manière concertée ;
- l'implication des familles bénéficiaires placées au cœur de l'action ;
- l'approche en réseau, matérialisée par la diversité et la complémentarité

- des compétences des professionnels impliqués dans le projet, et par le travail entre plusieurs institutions ;
- le souci de l'évaluation et de la réflexion sur les pratiques ;
- la viabilité de l'action, et ses potentialités de pérennisation ;
- le recours à plusieurs financeurs ;
- le caractère innovant de l'action.

projets

La Fondation apportera une attention particulière aux projets menés par les CHRS (centres d'hébergement et de réinsertion sociale) en dehors des actions normalement prévues par leurs missions, et aux actions conduites en milieu rural.

Pour prendre en compte la difficulté de mise en œuvre de ces projets et leur fragilité, la Fondation pourra reconduire son soutien pendant trois années au maximum.

L'appel à projets s'adresse aux organismes sans but lucratif.

Aide méthodologique complémentaire

Afin d'encourager le développement de méthodologies adaptées, la Fondation de France pourra accorder une aide complémentaire au financement des projets retenus dans le cadre de l'appel à projets *Ensemble, accompagner l'enfant et sa famille en situation de vulnérabilité*.



Comment agir pour l'environnement

Principalement dédiée aux structures peu ou pas encore investies dans les enjeux environnementaux, cette aide complémentaire est destinée à mesurer les impacts environnementaux du projet et à rechercher des solutions pour en réduire les nuisances.

Elle pourra financer l'accompagnement méthodologique externe (diagnostic, adaptation du projet, plan d'action) ainsi que les actions de formation des parties prenantes.

Une présentation de cette aide complémentaire et de ses conditions d'attribution est disponible sur www.fondationdefrance.org / rubrique : *trouvez un financement*

La Fondation de France s'engage avec vous

Précarité, isolement, exclusion...

Dans un contexte social de plus en plus difficile, l'accompagnement des enfants et de leur famille en situation de vulnérabilité relève d'un enjeu de première importance.

Comment donner les meilleures chances à des enfants dont les parents doivent affronter des difficultés, souvent cumulées, liées à la précarité économique, à la ségrégation sociale ou culturelle, à l'isolement, ou à des fragilités psychiques ou médicales ?

Accompagner les enfants et leurs familles en difficulté

La Fondation de France a choisi de soutenir des actions qui visent à l'épanouissement des enfants et à l'accompagnement de leurs familles en tenant compte de la complexité de leurs conditions de vie. Elle souhaite par là aussi promouvoir un travail de collaboration entre les adultes qui ont en charge leur développement : parents, acteurs professionnels et bénévoles des différents secteurs sanitaire, social et éducatif.

Promouvoir une approche globale des problèmes par le travail en réseau

Les différents problèmes auxquels sont confrontées les familles nécessitent une bonne coopération entre les professionnels de différentes disciplines et les bénévoles qui les accompagnent, ainsi qu'un travail en réseau inter institutionnel.

C'est un objectif complexe parfois difficile à atteindre car il nécessite une ouverture aux pratiques de l'autre, de la disponibilité et une méthode.

Cette approche globale constitue un véritable changement de culture dans l'appréhension des problèmes et des réponses proposées que la Fondation de France souhaite accompagner en y apportant son soutien.

projets

Comment répondre ?

Constitution du dossier

Le *Dossier de demande de subvention* à compléter est téléchargeable sur le site Internet de la Fondation de France www.fondationdefrance.org/rubrique *recevoir*. Ou sur demande par mail dans les délégations régionales impliquées ou au siège de la Fondation de France.

Date limite : le 24 avril 2009 (cachet de la poste faisant foi)

Envoi des dossiers papier en deux exemplaires (dossier complété et annexes) ; Envoi par mail du dossier complété (sans les pièces administratives).

Voir les adresses postales et électroniques ci-dessous.

Siège (hors délégations)

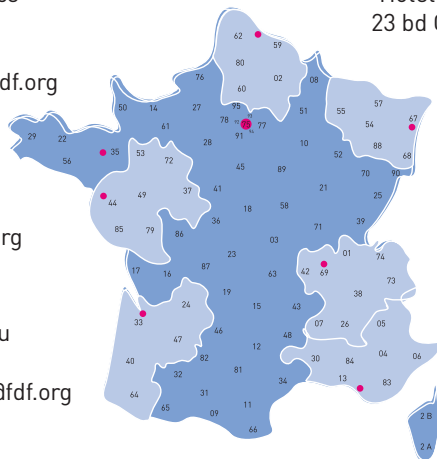
Programme Enfance
40, avenue Hoche
75008 PARIS
E-mail : enfance@fdf.org

Pays de Loire

5 rue Columelle
44000 NANTES
E-mail : loire@fdf.org

Aquitaine

16 rue Montesquieu
33000 BORDEAUX
E-mail : aquitaine@fdf.org



La sélection des dossiers

Les dossiers reçus feront l'objet d'une présélection. Les résultats seront communiqués début juin 2009 au plus tard. Les dossiers retenus feront ensuite l'objet d'un travail d'expertise pour lequel les porteurs de projets seront contactés par un instructeur.

Le comité national et les jurys régionaux de sélection se réuniront pour décision d'attribution des subventions en septembre / octobre 2009.

L'annonce des résultats (projets refusés ou retenus) sera exclusivement communiquée par voie postale dans les semaines qui suivront.

Nord Pas-de-Calais Picardie

Hôtel d'Entreprises Jean Renoir
23 bd Constantin Descat - BP327
59336 TOURCOING CEDEX
E-mail : nord@fdf.org

Lorraine-Alsace

10 rue Ste-Marguerite
67000 STRASBOURG
E-mail : lorraine@fdf.org

Rhône-Alpes

19 rue de l'Arbre Sec
69001 LYON
E-mail : rhone@fdf.org

Provence-Côte d'Azur

42 rue Montgrand
13006 MARSEILLE
E-mail : provence@fdf.org

Indépendante et privée, la Fondation de France ne reçoit aucune subvention publique et ne peut distribuer ses prix, bourses et subventions que grâce à la générosité de ses donateurs.



40 avenue Hoche - 75008 PARIS
Tél. 01 44 21 31 00 - Fax 01 44 21 31 01
www.fondationdefrance.org